

Greffiers, magistrats et avocats face à Éric Dupond-Moretti

Explication de texte hier à Saint-Quentin, dans l'Aisne pour le ministre de la Justice. Au lendemain des annonces faites dans le cadre de son plan d'action, le garde des Sceaux est venu répondre aux interrogations au tribunal judiciaire.

LUDIVINE BLEUZÉ-MARTIN

Une heure d'exposé et une heure d'explications de texte. Ce vendredi 6 janvier, Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, est venu préciser les annonces faites la veille dans le cadre de son plan d'action, inspirées des états généraux de la justice. Ces mesures doivent permettre de rendre la justice plus efficace, de réduire les délais d'attente pour les justiciables et de redonner des moyens à ces acteurs. Du sens et du confort de travail aussi. Il est venu répondre aux questions des magistrats, greffiers, agents administratifs, avocats, élus au cours d'un échange au tribunal judiciaire de Saint-Quentin. Direct et sans filtre.

“JE SUIS UN SUCRE RAPIDE, QUE VAIS-JE DEVENIR” ?

Le garde des Sceaux a recruté en 2021 des CDD pour booster la justice et réduire le nombre des dossiers en attente dans les tribunaux. Un coup de fouet énergétique, qu'il a appelé « des sucres rapides ». Une contractuelle recrutée l'interrogeait donc sur l'avenir de son contrat. « Ma réponse, c'est institutionnalisation et pérennisation des sucres rapides. On se pose même la question du nom que vous allez avoir. Vous êtes une trop belle histoire pour qu'on la néglige aujourd'hui », rassurait le ministre. Je me souviens du processus : d'abord j'envoie 1000 sucres rapides aux parquets car je suis dans l'urgence : pour former les magistrats, il faut 31 mois. On fait donc ce pari. » D'après le garde des Sceaux, ces CDD ont permis notam-

ment aux procureurs de la République de mieux faire le lien avec les maires. « C'est ce que j'avais promis à l'association des maires de France, des maires ruraux qui avaient un problème de réponses. Je pense que c'est réglé aujourd'hui. Les élus le disent. » 1000 autres CDD ont ensuite été envoyés pour les affaires au civil, dans toutes les juridictions françaises. « Vous avez démontré votre utilité et vous serez au cœur de l'équipe autour du magistrat. »

REJET DU GREFFE

Pas convaincue par cette démonstration, une greffière l'interrogeait sur le turn-over chez ces CDD : « On a des contractuels qui sont partis et on s'est retrouvé à former du personnel plusieurs fois. » Combien ? « Trois ou quatre. » Sur combien ? « Sur cinq. » Remplacés ? « Oui mais on doit former à nouveau. » Un motif d'insatisfaction dans les greffes, d'autant que comme le précisait cette agent, les postes de greffiers vacants ont parfois été remplacés par des CDD qui ne peuvent pas assurer les audiences. Les conditions de travail s'en trouvent dégradées. « Vous êtes une voix dissonante, finissait par lui dire Éric Dupond-Moretti. Si vous aviez raison, les juridictions ne m'auraient pas demandé de pérenniser ces contrats. » « 1 500 greffiers doivent être formés », a-t-il promis. « Si vous le dites ! On attend de voir », lui rétorquait l'agent.

Une autre greffière justifiait la colère d'une profession qui se sent oubliée du plan d'action. Si le ministre a déjà promis une hausse de 1000 euros